

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Juillet 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le dix-neuf juillet deux mille vingt et un, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur PUJOS Henri, Maire.

Présents : PUJOS Henri – JALLET Jean-Philippe – MARTIN Bernard - FAYET Noël – CHERVIN Nicole - FONTAINE Joël – QUIRIJNS Floor (à partir de la question n° 4) - HERAULT Isabelle lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GUILLON Frédéric - GUILLON Fabien – LOUSTALNIAU Jordan

Secrétaire de séance : JALLET Jean-Philippe

Le Procès-verbal de la précédente est adopté à l'unanimité.

1. CONSTRUCTION D'UN BAR MULTISERVICES ET DE DEUX LOGEMENTS – MISSIONS DE CONTROLE

Le Conseil Municipal, suite à la consultation réalisée, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la SARL AACCESS de CHAPEAU (2 775 € HT) pour la mission de contrôle technique et celle de la société CREA-SYNERGIE de DOYET/LAPALISSE (1 813.50 € HT) pour la mission de coordonnateur SPS du projet de construction d'un bar multiservices et de deux logements.

2. PERSONNEL COMMUNAL – LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG)

M. le Maire rend compte à l'assemblée l'obligation faite à toutes les collectivités de définir leurs lignes directrices de gestion à partir du 1^{er} janvier 2021, lesquelles visent à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et à fixer les orientations générales en matière de promotion interne et de revalorisation des parcours professionnels. Les LDG ont été définies pour la collectivité.

3. COMMUNAUTE DE COMMUNES – REFERENTS « ATTRACTIVITE/ACCUEIL »

Dans le cadre du programme opérationnel interrégional Massif Central, la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire, lauréate au titre de l'appel à projet « relever le défi démographique », demande aux communes de désigner un ou plusieurs référents « attractivité/accueil ». Le Conseil Municipal désigne M. Noël FAYET et Mme Isabelle HERAULT en qualité de référents.

4. CONSTRUCTION D'UN BAR MULTISERVICES ET DE DEUX LOGEMENTS – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DETAILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, valide l'avant-projet détaillé du projet de construction d'un bar multiservices et de deux logements, autorise le dépôt du permis de construire et la rédaction et le lancement de la consultation des entreprises courant septembre.

Fait à SORBIER, le 20 Juillet 2021

Le Maire,
PUJOS Henri

